

Information : recrutement dans le cadre du programme EQUAL

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/09/04	favorable	séance du 01/10/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : 62.18	Coût global estimé : 34 000 €

La CAGB, tant dans son projet d'agglomération que dans la Charte d'environnement de l'agglomération, a insisté sur l'enjeu que représente l'agriculture périurbaine en matière de développement et d'aménagement du territoire, son rôle central dans la gestion durable de l'espace et son aspect social et économique. C'est dans ce cadre, qu'elle a décidé de déposer un projet de mise en valeur de l'agriculture périurbaine dans le cadre du programme européen EQUAL, programme de lutte contre les discriminations de nature diverses.

Par délibération en date du 9 juillet 2004, il a été décidé de recruter un chargé de mission environnement/agriculture périurbaine pour suivre le programme européen EQUAL. Depuis cette date, différentes réunions d'échanges et de recueil de données sur l'agriculture associant des témoignages de chaque structure intéressée (Chambre Régionale et Départementale d'Agriculture, Afip, DRAF, DDAF, DIREN, SMSCoT, Audab, Ville de Besançon, Agence Foncière, SAFER, CFPPA, Conseil Régional de Franche-Comté, Conseil Général du Doubs,...) ont été effectuées.

Il est proposé que ce recrutement soit réalisé sur la base d'un contrat à durée déterminée conformément à la phase I du projet EQUAL, par le Centre de Gestion du Doubs, dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnel qui lie la CAGB au Centre de Gestion.

Le chargé de mission sera plus particulièrement chargé, en lien étroit avec les services de la Chambre d'Agriculture de :

Suivre le programme européen EQUAL

- assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- suivre plus particulièrement la réalisation de la phase I
- suivre l'accompagnement des personnes dont l'activité agricole est fragilisée
- développer des parcours d'insertion grâce aux activités agricoles
- développer des partenariats et une mise en réseau entre les acteurs agricoles, les habitants et les collectivités pour mettre en œuvre un développement partagé et durable de ces activités

Mettre en œuvre des actions de soutien des activités agricoles fragilisées ou positionnées sur des créneaux innovants

- construire un diagnostic à partir de l'analyse du territoire
- repérer les potentialités sur lesquelles peut s'appuyer un développement
- conduire une démarche d'élaboration et formaliser le projet de soutien des activités agricoles
- suivre et évaluer la démarche
- coordonner la mise en œuvre des actions
- repérer et connaître les acteurs locaux
- organiser et conduire un travail collectif, sensibiliser les partenaires et mobiliser les volontés
- imaginer des montages administratifs et financiers adaptés, mobiliser les financements publics ou privés.

Participer aux activités du secteur environnement

- participer aux différentes études et actions du secteur
- montage et suivi des actions relatives à la préservation des paysages agricoles, ruraux et naturels
- montage d'actions de promotions des acteurs, produits locaux et circuits courts, ainsi que des actions de sensibilisations des publics aux réflexes de consommation durable dans le cadre de la Charte de l'environnement

Le Comité de Pilotage du 8 octobre 2004 a donné un avis favorable au projet de la C.A.G.B.. La confirmation de M. le Préfet est attendue.

Sous cette réserve, le Conseil de Communauté est informé du recrutement d'un chargé de mission dans le cadre du programme EQUAL.

Pour extrait conforme,
Le Président